

ESTUAIRE INFO

**Un message
pour demain !**



n°27

GROUPE ASSOCIATIF

« ESTUAIRE »



Rue de Louza – Le Port de la Guittière
85 440 TALMONT- SAINT- HILAIRE

Téléphone/Télécopie (activités générales) : 02.51.20.74.85.
E.mail : estuaire@mac.com

Téléphone/Télécopie (programmes européens) : 02.51.96.06.69.
E.mail : est.prog.europ.@wanadoo.fr
Site web : <http://www.estuaire.net>

Un SAGE pourquoi faire ?

Christophe LE PIMPEC
(Animateur du SAGE)

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de l'Auzance et de la Vertonne rentre dans sa phase d'élaboration



« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource dans le respect des équilibres naturels sont d'intérêt général ».

Cet extrait de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 est le fondement de la création des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE).

Cette ressource est à la fois vitale pour l'équilibre des milieux naturels mais aussi complètement indispensable au développement des activités humaines. Menacée tant sur les plans quantitatif que qualitatif, il était donc urgent de mettre en place une gestion cohérente et efficace de l'eau.

Le SAGE est l'outil adopté pour appliquer une gestion globale et équilibrée de la ressource en eau permettant de concilier les différents usages à l'échelle la plus cohérente : celle du bassin versant. Aujourd'hui, toute la Vendée est couverte par des SAGE à des stades d'élaboration plus ou moins avancés. Le Syndicat Mixte est le support administratif (budget, maîtrise d'ouvrage...) du SAGE Auzance Vertonne qui gère le périmètre validé par arrêté préfectoral le 5 mars 2001 (Cf. zone bleue carte ci-dessus).

LES PHASES D'ELABORATION D'UN SAGE :

- État des lieux « des milieux et des usages » *Collecte des données existantes, rapport, cartographie, concertation,*

- Diagnostic global

- Tendances et scénarios

- Choix d'une stratégie

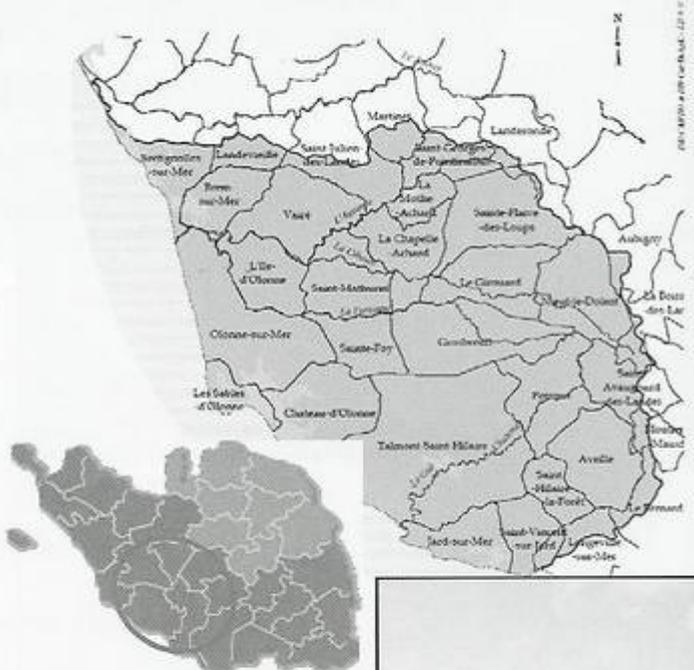
- Élaboration des « produits » du SAGE

- Validation finale

Après une série de consultations, le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau est approuvé par Arrêté préfectoral. Sa mise en oeuvre est alors menée par la CLE qui assure son application et son fonctionnement selon un tableau de bord et des actions précises issus du document final du SAGE.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'animateur du SAGE au Syndicat Mixte.

Le périmètre du SAGE Auzance-Vertonne



La Commission Locale de l'Eau (CLE) composée pour moitié d'élus des collectivités locales, pour un quart de représentants des usagers et pour un quart de représentants de l'État a fait aussi l'objet d'un arrêté préfectoral le 12 juillet 2002.



Présidée par M. Joseph MERCERON, c'est une assemblée uniquement délibérante et l'organe décisionnel chargé d'élaborer le SAGE.

L'animateur assure quant à lui la coordination et le suivi des dossiers validant chaque phase d'élaboration du SAGE. De nombreuses étapes ponctuent la mise en place de ce Schéma (Cf. encadré ci-contre) et le SAGE Auzance Vertonne entame actuellement la phase d'État des Lieux, première étape vers une réflexion globale et transversale de la gestion de l'eau pour tous, pour demain.

Syndicat Mixte du SAGE Auzance Vertonne
Z.A. Intercommunale - B.P. 25
85150 LA CHAPELLE ACHARD
Tel: 02.51.05.94.30 Fax: 02.51.05.95.03
E-mail: sage.auzance.vertonne@wanadoo.fr